



Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 064-216404178-20250115-DEL_2025_003-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 16

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

10/01/2025

Date d'affichage

10/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme MOUSSU-RIZAN Renée donne pouvoir à Mme BIDART Michelle, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_003

Objet : POSITION DE PRINCIPE SUR UN PROJET DE CREATION D'UNE SALLE DE RECEPTION - MAISON CANTET

Monsieur le Maire rappelle que, par Décision du Maire du 31 janvier 2020 (numéro D20_002), la Commune de Nay a préempté un ensemble immobilier (dit « propriété CANTET »), cadastré section AD n°321-340-341, comprenant notamment une maison d'habitation et un ancien chai, en vue d'y réaliser « un musée communal ».

Plusieurs projets ont été étudiés pour cet ensemble immobilier. Considérant que la commune de Nay ne dispose actuellement pas de salle de réception qui permettrait de répondre à différents besoins régulièrement exprimés pour l'organisation d'événements publics ou privés – *par les habitants (ex : organisation de repas de mariage), les associations (ex : organisation d'événements culturels), et les acteurs économiques de la commune (ex : organisation de séminaires)* – il est apparu que l'ancien chai de cet ensemble immobilier pourrait se prêter à la création d'une salle de réception qui permettrait de répondre à ces différents besoins.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 064-216404178-20250115-DEL_2025_003-DE

S'LO

Un chiffrage estimatif des travaux correspondants a été réalisé par un cabinet d'architecte, ceux-ci sont estimés à 387 000 € HT, auxquels il conviendrait d'ajouter les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre d'un montant de 38 700 € HT, soit un montant total estimé de 425 700 € HT (soit 510 840 € TTC).

La réalisation de ce projet dans ce bien immobilier s'inscrirait dans le cadre de l'article L300-1 du code de l'urbanisme qui précise les objets pouvant motiver l'exercice du droit de préemption de la commune, en l'occurrence en vue de « réaliser des équipements collectifs ». En effet, l'utilisation d'un bien préempté doit être faite dans l'intérêt général, conformément à un des objets définis par l'article L300-1 du code de l'urbanisme, l'objet définitif pouvant être différent de celui mentionné dans la décision de préemption, dès lors qu'il reste dans le cadre de cet article du code de l'urbanisme.

Aussi, afin de pouvoir étudier la faisabilité de ce projet dans le cadre du futur débat relatif au budget 2025, il est proposé de solliciter les soutiens financiers qui peuvent être mobilisés sur ce type d'aménagement (et notamment la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) de l'Etat qui peut soutenir à hauteur de 20 à 40% du montant HT la « Création, rénovation et mise en conformité des installations sportives, des salles des fêtes et des salles polyvalentes »).

Pour que Monsieur le Maire puisse déposer, préalablement au débat budgétaire 2025, ces demandes de financement en vertu de la délégation accordée par le Conseil municipal le 11 janvier 2023 afin de « demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention », les membres du Conseil municipal sont invités à se positionner sur l'opportunité de réaliser ce projet de salle de réception pour environ 150 personnes dans l'ancien chai de la propriété CANTET.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

SE DECLARE FAVORABLE

au projet de réalisation d'une salle de réception dans une partie de l'ancienne propriété CANTET.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 5, Abstention : 0)

Pour : Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MULLER Véronique, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme HONTAA Corinne (représentée par M. SANCHEZ Laurent), M. JUNQUET Fabien (représenté par Mme DURAND Pascale), Mme MOUSSU-RIZAN Renée (représentée par Mme BIDART Michelle), Mme PAYOT Marie (représentée par Mme BLANDIE Marie-Christine), Mme VILLENEUVE Jocelyne (représentée par Mme MULLER Véronique), Mme WEISS Myriam (représentée par M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre)
Contre : M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. CHABROUT Guy, Mme MAURIN Marina, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique (représentée par M. CHABROUT Guy)
Abstention :

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA